



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS
Séance du 20 Février 2023
01-2023

OBJET : Délégation de compétences du conseil municipal au maire pour les demandes de subvention pour la commune

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 13 février 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Evelyne BOSSU, Maire.

Présents : 12

Evelyne BOSSU, Maire	Carole BOUILLONNEC	Patricia CHAILLOU-LEPAREUR
Nicolas BELANGÉ	Agnès AGLAVE-LUCAS	Philippe CHAUVET
Ariane MARTIN	Gérard GENNISSON	Vincent DELCHOQUE
Sylviane LEPAPE	Sébastien RAVOISIER	Nicolas PRIOUX

Absents et procuration : 7

Pierre-Antoine DHUICQ	Pouvoir à	Nicolas PRIOUX
Jean-Pierre BAZIN	Pouvoir à	Vincent DELCHOQUE
Nathalie GROM	Pouvoir à	Philippe CHAUVET
Caroline BOURG	Pouvoir à	Sébastien Ravoisier
Sheila DEPUILLE	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Sandrine LHORSET	Pouvoir à	Sylviane LEPAPE
Xavier BACHELET	Excusé	

Madame Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Carole BOUILLONNEC est désigné pour remplir cette fonction.

Madame Le Maire expose que conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut donner délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains domaines, et pour la durée de son mandat.

Elle propose au conseil de la charger par délégation, en tout ou partie et pour le reste de son mandat de prendre des décisions dans certains domaines.

Vu l'exposé du Maire et la liste des délégations proposées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne délégation au Maire pour :

- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
- Précise que le Maire rendra compte des décisions prises en application de ces délégations à chaque séance de conseil municipal.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture, le
et de la publication, le ...

À CHARS, le 20 février 2023
Evelyne BOSSU, Maire

